

# ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

LE 6 OCTOBRE 2020

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de Brownsburg-Chatham tenue le mardi 6 octobre 2020, à 19 h à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, située au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu qui est autorisé par la résolution numéro 19-12-336 à laquelle sont présents : Madame la conseillère Sylvie Décosse, Messieurs les conseillers, Gilles Galarneau, André Junior Florestal, Antoine Laurin, Kévin Maurice et Stephen Rowland formant quorum sous la présidence de la Mairesse, madame Catherine Trickey.

Sont présents :

Madame Catherine Trickey	Mairesse
Monsieur Gilles Galarneau	Siège # 1
Monsieur André Junior Florestal	Siège # 2
Madame Sylvie Décosse	Siège # 3
Monsieur Kévin Maurice	Siège # 4
Monsieur Antoine Laurin	Siège # 5
Monsieur Stephen Rowland	Siège # 6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de Madame Catherine Trickey, mairesse.

Sont également présents :

M<sup>e</sup> Hervé Rivet, directeur général;  
M<sup>e</sup> Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur ;  
du Service juridique; et  
M. Jean-François Brunet, directeur du développement et de l'aménagement du territoire.

## ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. DÉCLARATION DE LA MAIRESSE
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020
- 5.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2020
6. ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES PAIEMENTS POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2020 AU MONTANT DE 1 513 732,49 \$

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

7. DÉPÔT PAR LE GREFFIER DES DOCUMENTS SUIVANTS:
- 7.1 RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :
- |   |                      |
|---|----------------------|
| <b>Valeur au cours du mois d'août 2020:</b>   | <b>5 131 889 \$</b>  |
| <b>Valeur au cours du mois d'août 2019:</b>   | <b>1 429 788 \$</b>  |
| <b>Valeur pour l'année 2020:</b>              | <b>17 490 249 \$</b> |
| <b>Valeur pour l'année 2019 (Jan. à août)</b> | <b>5 549 957 \$</b>  |
- 7.2 DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 17 ET 22 SEPTEMBRE 2020
- 7.3 RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2019
- 7.4 RAPPORT DES ÉTATS FINANCIERS EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2019

### **GESTION ET ADMINISTRATION**

- 8.1 Adoption du Règlement numéro 170-22-2020 modifiant le Règlement de tarification numéro 170-2010 de certains biens, services ou activités sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, afin de modifier les règles de dépôt pour la location de la salle Louis-Renaud
- 8.2 Adoption du Règlement d'emprunt numéro 284-2020 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts
- 8.3 Avis de motion – Adoption du Règlement d'emprunt numéro 141-01-2020 modifiant le Règlement d'emprunt numéro 141-2008 afin de réduire la dépense et l'emprunt autorisés pour des travaux de pavage sur la montée Hall
- 8.4 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 293 000 \$ qui sera réalisé le 19 octobre 2020
- 8.5 Résultats - Soumissions pour l'émission d'obligations relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 293 000 \$ qui sera réalisé le 6 octobre 2020
- 8.6 Autorisation de vente par la Ville du lot 4 678 397 du cadastre du Québec - Matricule 2665-09-7863 à monsieur Stéphane Archambault
- 8.7 Autorisation de vente par la Ville du lot 4 678 445 du cadastre du Québec – Matricule 3859-85-2173 à monsieur Abdellah Bahaj
- 8.8 Autorisation de vente par la Ville du lot 4 677 919 du cadastre du Québec – Matricule 3665-04-5838 à monsieur Mostafa Rezzouk
- 8.9 Autorisation de vente par la Ville du lot 4 678 400 du cadastre du Québec – Matricule 2566-60-7466 à monsieur Thomas Groulx

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

- 8.10 Autorisation de vente par la Ville du lot 4 678 379 du cadastre du Québec – Matricule 2566-23-3159 à madame Louise O’Connell
- 8.11 Autorisation de vente par la Ville du lot 4 678 409 du cadastre du Québec – Matricule 2566-63-2402 à monsieur Rodrigue Fraser et madame Louise Jodoin

### **RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATIONS**

#### **TRAVAUX PUBLICS - LOISIRS & CULTURE**

##### ***(loisirs & culture)***

- 10.1 Renouvellement de l’entente de services avec le «Golf et auberge Oasis» pour la saison de ski 2020-2021 du centre de ski de fond «La Randonnée»

##### ***(camping-marina)***

- 10.2 Adoption du plan d’intervention en cas d’urgence – Marina municipale

### **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

- 11.1 Entente intermunicipale établissant la fourniture de service d’entraide automatique avec le Service sécurité incendie du Canton de Wentworth

### **URBANISME ET ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- 12.1 Demande de dérogation mineure numéro DM-2020-00400 – Propriété située au 1357, route des Outaouais (lot 5 959 605 du cadastre du Québec) – Hauteur de mur et hauteur de la porte de garage du garage privé détaché  
**(recommandée favorablement par le CCU)**
- 12.2 Demande de dérogation mineure numéro DM-2020-00402 – Propriété située au 371, route du Canton (lot 5 160 664 du cadastre du Québec) – Largeur de façade de lot  
**(recommandée favorablement par le CCU)**
- 12.3 Demande de dérogation mineure numéro DM-2020-00404 – Lot vacant 4 677 365 du cadastre du Québec (lot situé sur la rue du Lac Martinez – Pente de toit  
**(recommandée favorablement par le CCU)**

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

- 12.4 Demande de dérogation mineure numéro DM-2020-00416 – 618, route du Canton (lot 4 423 584 du cadastre du Québec – Ligne latérale droite de terrain)  
**(recommandée favorablement par le CCU)**
- 12.5 Demande de dérogation mineure numéro DM-2020-00435 – Lot vacant 5 959 609 du cadastre du Québec, situé sur la route des Outaouais – Pente de toit  
**(recommandée majoritairement par le CCU)**
- 12.6 Demande de dérogation mineure numéro DM-2020-00436 – Lot vacant 4 424 274 du cadastre du Québec, situé sur le chemin de la Carrière – Pente de toit  
**(recommandée favorablement par le CCU)**
- 12.7 Demande de dérogation mineure numéro DM-2020-00445 – Propriété située au 67, route du Canton (lot 4 422 741 du cadastre du Québec) – Ligne de terrain arrière  
**(recommandée favorablement par le CCU)**
- 12.8 Demande de PPCMOI numéro 2020-00451 – Lots vacants 4 423 468 et 6 150 398, situés sur la route des Outaouais  
**(refusé unanimement par le CCU)**
- 12.9 Demande de PIIA numéro 2020-028 relative à une demande de permis visant la reconstruction d'une habitation unifamiliale – Propriété située au 263, route du Canton (lot 4 422 320 du cadastre du Québec), dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013  
**(recommandée favorablement par le CCU)**
- 12.10 Demande de PIIA numéro 2020-029 relative à une demande de permis visant la construction d'un garage privé détaché – Propriété située au 1357, route des Outaouais (lot 5 959 605 du cadastre du Québec), dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013  
**(recommandée favorablement par le CCU)**
- 12.11 Demande de PIIA numéro 2020-030 relative à une demande de permis visant la construction d'un garage privé détaché – Propriété située au 618, route des Outaouais (lot 4 423 584 du cadastre du Québec), dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013  
**(recommandée favorablement par le CCU)**
- 12.12 Demande de PIIA numéro 2020-031 relative à une demande de permis visant la construction d'une habitation unifamiliale – Lot vacant 5 959 609 du cadastre du Québec, situé sur la route des Outaouais, dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013  
**(recommandée favorablement par le CCU)**
- 12.13 Demande de PIIA numéro 2020-037 relative à une demande de permis visant la construction d'un garage privé détaché – Lot vacant 5 959 609 du cadastre du Québec, situé sur la route des Outaouais, dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013  
**(recommandée favorablement par le CCU)**

***Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

- 12.14 Demande de PIIA numéro 2020-032 relative à une demande de permis visant la construction d'une remise – Propriété située au 460, route du Canton (lot 5 789 557 du cadastre du Québec), dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013  
**(recommandée favorablement par le CCU)**
- 12.15 Demande de PIIA numéro 2020-033 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment résidentiel existant (remplacement du revêtement de la toiture) – Propriété située au 417, rue des Érables (lot 4 235 901 du cadastre du Québec), dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013  
**(recommandée favorablement par le CCU)**
- 12.16 Demande de PIIA numéro 2020-034 relative à une demande de permis visant la construction d'un garage privé détaché – Propriété située au 197, route du Canton (lot 4 422 505 du cadastre du Québec), dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013  
**(recommandée favorablement par le CCU)**
- 12.17 Demande de PIIA numéro 2020-035 relative à une demande de certificat d'autorisation visant l'agrandissement du bâtiment commercial – Propriété située au 67, route du Canton (lot 4 422 741 du cadastre du Québec), dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013  
**(recommandée majoritairement par le CCU)**
- 12.18 Demande de PIIA numéro 2020-036 relative à une demande de permis visant la construction d'une habitation unifamiliale – 1257, route des Outaouais (lot 4 422 625 du cadastre du Québec), dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013  
**(recommandée favorablement par le CCU)**
- 12.19 Cession aux fins de parcs, terrain de jeux et espaces naturels - Demande de permis de lotissement numéro 2020-00006 - Création des lots 6 385 121 et 6 385 122 du cadastre du Québec – Monsieur Karl Charlebois et Madame Mélanie Rochon  
**(Montant des frais de parcs, terrains de jeux et espaces naturels : 273,96 \$)**
- 12.20 Cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Demande de permis de construction numéro 2020-00472 – Lot 4 424 274 du cadastre du Québec en territoire rénové – Madame Alexann Ménard  
**(Montant des frais de parcs, terrains de jeux et espaces naturels : 1 990 \$)**
- 12.21 Autorisation de mandat pour les mesures de débit afin de confirmer la capacité du réseau d'égout dans le secteur de Brownsburg – Enviroservices Inc.

***Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**20-10-278 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Stephen Rowland demande à ce que l'on reporte le point 12.8 « Demande de PPCMOI numéro 2020-00451 – Lots vacants 4 423 468 et 6 150 398, situés sur la route des Outaouais » à une séance ultérieure et donc qu'il soit retiré de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT QU'un vote a été tenu sur cette proposition de retrait du point 12.8:

Pour le retrait : MM. Stephen Rowland et Kévin Maurice.  
Contre le retrait : Mme Sylvie Décosse et MM. André Junior Florestal, Gilles Galarneau et Antoine Laurin.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Laurin et il est résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

Adoptée à la majorité

***Déclaration de la Mairesse***

***1<sup>re</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS***

***De 19h13 à 19h21 des questions sont posées et les élus et les directeurs répondent.***

5.

**20-10-279 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2020 soit et est adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**20-10-280      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 septembre 2020 soit et est adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

**20-10-281      ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES  
PAIEMENTS POUR LES MOIS D'AOÛT ET SEPTEMBRE  
2020**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur général, monsieur Hervé Rivet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sylvie Décosse et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des chèques et des paiements au fonds d'administration pour les mois d'août et septembre 2020 au montant de 1 513 732,49 \$.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits.

Adoptée à l'unanimité

**GESTION ET ADMINISTRATION**

**20-10-282      ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 170-22-2020  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION  
NUMÉRO 170-2010 DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU  
ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE  
BROWNSBURG-CHATHAM, AFIN DE MODIFIER LES  
RÈGLES DE DÉPÔT POUR LA LOCATION DE LA SALLE  
LOUIS-RENAUD**

ATTENDU QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* permet à la Ville de réglementer afin de prévoir que des biens, des services ou des activités peuvent être financés au moyen de tarification;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement de tarification numéro 170-2010 afin notamment d'y modifier les règles de dépôt pour la location de la salle communautaire Louis-Renaud;

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur le conseiller Stephen Rowland lors d'une séance ordinaire du conseil municipal qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> septembre 2020 et qu'un projet de règlement a été présenté à cette même date;

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu toute la documentation utile à la prise en considération du présent règlement au plus tard 72 heures avant la séance prévoyant son adoption;

ATTENDU QUE l'objet du règlement et, le cas échéant, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense et tout mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci ont été précisés par le greffier ou un membre du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Laurin et il est résolu :

**QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

### ***ARTICLE 1 Préambule***

QUE le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si ici au long récit.

### ***ARTICLE 2 Location de la salle communautaire Louis-Renaud***

QUE l'article 11.2 du Règlement numéro 170-2010 soit remplacé par le suivant:

#### ***11.2 Location de salle :***

La priorité de location sera donnée aux organismes communautaires de la Ville de Brownsburg-Chatham. La réservation doit être confirmée un mois à l'avance pour s'assurer de cette priorité.

La réservation prendra effet sur encaissement d'un dépôt de 150 \$ effectué en argent comptant ou par carte de débit. Ce dépôt constitue une garantie de base afin de compenser les frais occasionnés pour une remise en état des locaux suite à un usage déraisonnable, abusif ou illégal des locaux et de ses équipements ou en cas de perte des clés.

La Ville se réserve le droit de ne pas louer la salle à des individus ou groupes dont les activités sont illicites ou vont à l'encontre de sa mission.

Le dernier jour ouvrable avant la date de la location, le client doit faire le dépôt exigé et prendre possession des clés. Ce dépôt est remis après l'inspection des lieux, sous réserve des dispositions de la présente, et la remise des clés doit avoir lieu le premier jour ouvrable après la date de la location.



## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

À la fin de sa période de location, l'utilisateur doit remplir la liste d'inspection et vérifier l'inventaire, s'il y a lieu. Celle-ci sera validée par la Ville et cette dernière pourra prélever à même le dépôt un montant suffisant afin de compenser les frais occasionnés pour une remise en état des locaux suite à un usage déraisonnable, abusif ou illégal des locaux et de ses équipements ou en cas de perte des clés. La Ville se réserve le droit de réclamer un montant additionnel au locataire lorsque les coûts pour la remise en état des lieux excèdent le montant du dépôt, que ces coûts aient été occasionnés par lui ou par une personne participant à son activité.

Le responsable signale tout bris ou vol d'objets appartenant au Centre communautaire Louis-Renaud ou à un organisme communautaire.

Il est interdit d'utiliser les appareils sanitaires (lavabos, éviers, toilettes) à des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été conçus; il est interdit d'y verser des substances pour lesquelles ils n'ont pas été conçus.

L'utilisateur s'engage à laisser les lieux propres et à déposer les déchets dans le contenant prévu à cette fin.

### **Politique de réservation**

Un dépôt est exigé pour la location. L'accès à la salle communautaire Louis-Renaud pour le montage et l'installation de matériel est disponible à l'avance sur demande, si la salle communautaire est disponible et non occupée.

#### **Annulation**

30 jours précédant la réservation 80% de remboursement;

15 jours précédant la réservation 50% de remboursement;

Moins de 15 jours de la réservation aucun remboursement.

### **Liste des prix pour location de la salle**

<b>Organisme à but non lucratif sur le territoire de Brownsburg-Chatham</b>				
Temps	\$/jour (+ de 3.5 h)	\$/ demi- journée	\$/1 h	Dépôt (clés et remise en état des lieux)
Tarifification	0 \$	0 \$	0 \$	150 \$
<b>Organisme à but non lucratif de l'extérieur de Brownsburg-Chatham et approuvé par la Ville</b>				
Temps	\$/jour (+ de 3.5 h)	\$/ demi- journée	\$/1 h	Dépôt (clés et remise en état des lieux)
Tarifification	50 \$	30 \$	15 \$	150 \$
<b>Location dans le cadre de cours offerts aux citoyens de Brownsburg-Chatham</b>				
Temps	\$/jour (+ de 3.5 h)	\$/ demi- journée	\$/1 h	Dépôt (clés et remise en état des lieux)
Tarifification	105 \$	55 \$	20 \$	150 \$

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

<b>Activités à caractère privé (Résident)</b>				
Temps	\$/jour (+ de 3.5 h)	\$/ demi- journée	\$/1 h	Dépôt (clés et remise en état des lieux)
Tarifification	140 \$	80 \$	35 \$	150 \$
<b>Activités à caractère privé (Non-Résident)</b>				
Temps	\$/jour (+ de 3.5 h)	\$/ demi- journée	\$/1 h	Dépôt (clés et remise en état des lieux)
Tarifification	180 \$	120 \$	50 \$	150 \$
<b>Activités à caractère lucratif</b>				
Temps	\$/jour (+ de 3.5 h)	\$/ demi- journée	\$/1 h	Dépôt (clés et remise en état des lieux)
Tarifification	250 \$	150 \$	80 \$	150 \$
<p>Dans le cas où les lieux sont laissés tels que la Ville doit assumer des frais supplémentaires concernant la remise en état des lieux (par exemple, l'entretien ménager), le locataire de la salle s'engage à assumer lesdits frais en plus des obligations déjà prévues à la Politique de location du Centre communautaire Louis-Renaud.</p>				

### **ARTICLE 3 : Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Catherine Trickey  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Pierre-Alain Bouchard  
Greffier et directeur du  
Service juridique

Avis de motion : Le 1<sup>er</sup> septembre 2020  
 Dépôt du projet : Le 1<sup>er</sup> septembre 2020  
 Adoption : Le 6 octobre 2020  
 Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

**20-10-283**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 284-2020 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS**

ATTENDU QUE le conseil municipal désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 544 al. 2 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder à des dépenses en immobilisations afin de combler des besoins de divers services de la Ville;

ATTENDU QUE le coût total de ces acquisitions et travaux, ainsi que les frais incidents, est estimé à 1 702 400 \$;

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné et qu'un projet de règlement a été présenté par le conseiller Antoine Laurin à la séance ordinaire tenue le 7 avril 2020;

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu toute la documentation utile à la prise en considération du présent règlement au plus tard 72 heures avant la séance prévoyant son adoption;

ATTENDU QUE l'objet du règlement et, le cas échéant, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense et tout mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci ont été précisés par le greffier ou un membre du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE le conseil prenne le règlement qui suit :

### **ARTICLE 1 :**

Le présent règlement s'intitule « Règlement d'emprunt numéro 284-2020 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts ».

### **ARTICLE 2 :**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

### **ARTICLE 3 :**

Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations représentant un montant total n'excédant pas 1 702 400 \$ réparti de la façon suivante, et ce, avec les frais incidents :

<b>Description sommaire</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>	<b>20 ans</b>	<b>Total</b>
Boyaux d'alimentation 4'' pour camion-citerne (34 longueurs de 50') et lance et pompe portative RS20-03-061		25 000 \$		25 000 \$
Habits de combats et accessoires (gants de désincarcération et autre)		55 000 \$		55 000 \$
Chapeaux en cuir Bullard PX350 (Retrak)		4 500 \$		4 500 \$
Station de calibration + altair 4 (détecteur de gaz multiples pour contrôle des émanations toxiques)		10 000 \$		10 000 \$

## *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

Équipements de camping (kayak, veste de sauvetage, table réfrigérée pour casse-croûte)	3 500 \$			3 500 \$
Chariot élévateur usagé (Motrec E300)	3 500 \$			3 500 \$
Remise à niveau des sites de camping	15 500 \$			15 500 \$
Ponceaux divers pour travaux ponctuels RS20-06-141		42 000 \$		42 000 \$
Travaux cours d'eau Brownsburg			120 000 \$	120 000 \$
Aménagement d'une chicane rue des Érables RS19-10-290			210 000 \$	210 000 \$
Rechargement de matériau granulaire des rues RS20-03-056 Voir soumission BSA			710 400 \$	710 400 \$
Équipement informatique pour panneaux électroniques	3 000 \$			3 000 \$
Remplacement de la toiture de la bibliothèque		7 000 \$		7 000 \$
Barrage et digue secondaire du lac Monaco RS19-07-177			360 000 \$	360 000 \$
Acquisition de logiciels pour la gestion municipale des actifs	60 000 \$			60 000 \$
Clôture guérite aux ateliers municipaux RS20-09-250		20 000 \$		20 000 \$
Air climatisé aux ateliers municipaux		10 000 \$		10 000 \$
Remplacement équipements sur le tracteur articulé New Holland TV6070 RS20-06-142	20 000 \$			20 000 \$
Système de caméras et système d'alarme aux différents édifices municipaux (casernes, hôtel de ville, ateliers municipaux)		23 000 \$		23 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>105 500 \$</b>	<b>196 500 \$</b>	<b>1 400 400 \$</b>	<b>1 702 400 \$</b>

### **ARTICLE 4 :**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter :

- 4.1 une somme n'excédant pas 105 500 \$ sur une période de cinq (5) ans incluant les frais incidents;
- 4.2 une somme n'excédant pas 196 500 \$ sur une période de dix (10) ans incluant les frais incidents;
- 4.3 une somme n'excédant pas 1 400 400 \$ sur une période de vingt (20) ans incluant les frais incidents.

# *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

## **ARTICLE 5 :**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

## **ARTICLE 6 :**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

## **ARTICLE 7 :**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

## **ARTICLE 8 :**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

Catherine Trickey,  
Mairesse

---

Pierre-Alain Bouchard,  
Greffier et directeur du  
Service juridique

Avis de motion :	Le 7 avril 2020
Dépôt du projet :	Le 7 avril 2020
Adoption du règlement :	Le 6 octobre 2020
Avis public tenue du registre :	Le
Tenue du registre :	Du ____ au ____
Approbation MAMH :	Le
Entrée en vigueur :	Le

Adoptée à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham**

**MOTION AVIS DE MOTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT D’EMPRUNT NUMÉRO 141-01-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D’EMPRUNT NUMÉRO 141-2008 AFIN DE RÉDUIRE LA DÉPENSE ET L’EMPRUNT AUTORISÉS POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LA MONTÉE HALL**

Avis de motion et dépôt d’un projet de règlement est par les présentes donné par monsieur le conseiller Gilles Galarneau qu’à une séance ultérieure du conseil municipal, il adoptera ou fera adopter le Règlement d’emprunt numéro 141-01-2020 modifiant le Règlement d’emprunt numéro 141-2008 afin de réduire la dépense et l’emprunt autorisés pour des travaux de pavage sur la montée Hall.

**20-10-284 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 3 293 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 19 OCTOBRE 2020**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux Règlements d’emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d’eux, la Ville de Brownsburg Chatham souhaite émettre une série d’obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 293 000 \$ qui sera réalisé le 19 octobre 2020, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
089-2005	219 600 \$
094-2005	79 800 \$
152-2009	688 200 \$
147-2008	408 500 \$
203-2013	184 600 \$
211-2014	242 000 \$
244-2017	500 000 \$
250-2018	500 000 \$
274-2019	180 000 \$
275-2020	150 300 \$
276-2020	140 000 \$

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de modifier les Règlements d’emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1er alinéa de l’article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7)* pour les fins de cette émission d’obligations et pour les règlements d’emprunts numéros, 152-2009, 147-2008, 203-2013, 211-2014, 244-2017, 250-2018, 274-2019, 275-2020 et 276-2020, la Ville de Brownsburg Chatham souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la trésorière, madame Nathalie Derouin.

## *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QUE les Règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 19 octobre 2020;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 19 avril et le 19 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA  
SUCCURSALE 12101  
569 PRINCIPALE, LACHUTE, QC J8H 1Y6

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Ville de Brownsburg Chatham, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros, 152-2009, 147-2008, 203-2013, 211-2014, 244-2017, 250-2018, 274-2019, 275-2020 et 276-2020 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 octobre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham**

**20-10-285 RÉSULTATS - SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION  
D'OBLIGATIONS RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR  
OBLIGATIONS AU MONTANT DE 3 293 000 \$ QUI SERA  
RÉALISÉ LE 6 OCTOBRE 2020**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 089-2005, 094-2005, 152-2009, 147-2008, 203-2013, 211-2014, 244-2017, 250-2018, 274-2019, 275-2020 et 276-2020, la Ville de Brownsburg-Chatham souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 19 octobre 2020, au montant de 3 293 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le *ministère des Finances* a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

**1 VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.**

253 000 \$	0,55000 %	2021
256 000 \$	0,65000 %	2022
259 000 \$	0,70000 %	2023
262 000 \$	0,80000 %	2024
2 263 000 \$	0,90000 %	2025

**Prix : 98,64000 Coût réel : 1,19734 %**

**2 VALEURS MOBILIÈRES BANQUE  
LAURENTIENNE INC.**

253 000 \$	0,45000 %	2021
256 000 \$	0,55000 %	2022
259 000 \$	0,70000 %	2023
262 000 \$	0,85000 %	2024
2 263 000 \$	0,95000 %	2025

**Prix : 98,76930 Coût réel : 1,20460 %**

**3 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

253 000 \$	0,60000 %	2021
256 000 \$	0,70000 %	2022
259 000 \$	0,80000 %	2023
262 000 \$	0,90000 %	2024
2 263 000 \$	1,00000 %	2025

**Prix : 99,00500 Coût réel : 1,20547 %**



***Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 293 000 \$ de la Ville de Brownsburg-Chatham soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le la trésorière, madame Nathalie Derouin à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises».

QUE la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adoptée à l'unanimité

**20-10-286    AUTORISATION DE VENTE PAR LA VILLE DU LOT  
4 678 397 DU CADASTRE DU QUÉBEC MATRICULE  
2665-09-7863 À MONSIEUR STÉPHANE ARCHAMBAULT**

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire du lot 4 678 397 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Stéphane Archambault a déposé une offre d'achat de 11 900 \$ pour ledit lot;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Stéphane Archambault a déposé un chèque au montant de 1 190 \$ représentant le 10 % de dépôt demandé;

CONSIDÉRANT QUE le Service du développement et de l'aménagement du territoire a pris connaissance de l'offre d'achat et qu'il recommande la vente dudit lot;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du greffier et directeur du Service juridique, M. Pierre-Alain Bouchard.

***Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la vente du lot 4 678 397 du cadastre du Québec à monsieur Stéphane Archambault pour la somme de 11 900 \$.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la mairesse, madame Catherine Trickey et le directeur général, monsieur Hervé Rivet ou le greffier et directeur du Service juridique, monsieur Pierre-Alain Bouchard à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**20-10-287    AUTORISATION DE VENTE PAR LA VILLE DU LOT  
4 678 445 DU CADASTRE DU QUÉBEC – MATRICULE  
3859-85-2173 À MONSIEUR ABDELLAH BAHAJ**

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire du lot 4 678 445 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Abdellah Bahaj a déposé une offre d'achat de 2 300 \$ pour ledit lot;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Abdellah Bahaj a déposé un chèque au montant de 230 \$ représentant le 10 % de dépôt demandé;

CONSIDÉRANT QUE le Service du développement et de l'aménagement du territoire a pris connaissance de l'offre d'achat et qu'il recommande la vente dudit lot;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Abdellah Bahaj a été informé que ledit lot n'est pas constructible;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du greffier et directeur du Service juridique, M. Pierre-Alain Bouchard.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la vente du lot 4 678 445 du cadastre du Québec à monsieur Abdellah Bahaj pour la somme de 2 300 \$.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la mairesse, madame Catherine Trickey et le directeur général, monsieur Hervé Rivet ou le greffier et directeur du Service juridique, monsieur Pierre-Alain Bouchard à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**20-10-288    AUTORISATION DE VENTE PAR LA VILLE DU LOT  
4 677 919 DU CADASTRE DU QUÉBEC – MATRICULE  
3665-04-5838 À MONSIEUR MOSTAFA REZZOUK**

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire du lot 4 677 919 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mostafa Rezzouk a déposé une offre d'achat de 13 500 \$ pour ledit lot;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mostafa Rezzouk a déposé un chèque au montant de 1 350 \$ représentant le 10 % de dépôt demandé;

CONSIDÉRANT QUE le Service du développement et de l'aménagement du territoire a pris connaissance de l'offre d'achat et qu'il recommande la vente dudit lot;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du greffier et directeur du Service juridique, M. Pierre-Alain Bouchard.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la vente du lot 4 677 919 du cadastre du Québec à monsieur Mostafa Rezzouk pour la somme de 13 500 \$.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la mairesse, madame Catherine Trickey et le directeur général, monsieur Hervé Rivet ou le greffier et directeur du Service juridique, monsieur Pierre-Alain Bouchard à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**20-10-289    AUTORISATION DE VENTE PAR LA VILLE DU LOT  
4 678 400 DU CADASTRE DU QUÉBEC – MATRICULE  
2566-60-7466 À MONSIEUR THOMAS GROULX**

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire du lot 4 678 400 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Thomas Groulx a déposé une offre d'achat de 14 000 \$ pour ledit lot;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Thomas Groulx a déposé un dépôt au montant de 1 400 \$ représentant le 10 % de dépôt demandé;

CONSIDÉRANT QUE le Service du développement et de l'aménagement du territoire a pris connaissance de l'offre d'achat et qu'il recommande la vente dudit lot;

***Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du greffier et directeur du Service juridique, M. Pierre-Alain Bouchard.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la vente du lot 4 678 400 du cadastre du Québec à monsieur Thomas Groulx pour la somme de 14 000 \$.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la mairesse, madame Catherine Trickey et le directeur général, monsieur Hervé Rivet ou le greffier et directeur du Service juridique, monsieur Pierre-Alain Bouchard à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**20-10-290    AUTORISATION DE VENTE PAR LA VILLE DU LOT  
4 678 379 DU CADASTRE DU QUÉBEC – MATRICULE  
2566-23-3159 À MADAME LOUISE O'CONNELL**

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire du lot 4 678 379 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE madame Louise O'Connell a déposé une offre d'achat de 24 000 \$ pour ledit lot;

CONSIDÉRANT QUE madame Louise O'Connell a déposé un dépôt au montant de 2 400 \$ représentant le 10 % de dépôt demandé;

CONSIDÉRANT QUE le Service du développement et de l'aménagement du territoire a pris connaissance de l'offre d'achat et qu'il recommande la vente dudit lot;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du greffier et directeur du Service juridique, M. Pierre-Alain Bouchard.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la vente du lot 4 678 379 du cadastre du Québec à madame Louise O'Connell pour la somme de 24 000 \$.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la mairesse, madame Catherine Trickey et le directeur général, monsieur Hervé Rivet ou le greffier et directeur du Service juridique, monsieur Pierre-Alain Bouchard à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**20-10-291    AUTORISATION DE VENTE PAR LA VILLE DU LOT  
4 678 409 DU CADASTRE DU QUÉBEC – MATRICULE  
2566-63-2402 À MONSIEUR RODRIGUE FRASER ET  
MADAME LOUISE JODOIN**

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire du lot 4 678 409 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Rodrigue Fraser et madame Louise Jodoin ont déposé une offre d'achat de 13 100 \$ pour ledit lot;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Rodrigue Fraser et madame Louise Jodoin ont déposé un dépôt au montant de 1 310 \$ représentant le 10 % de dépôt demandé;

CONSIDÉRANT QUE le Service du développement et de l'aménagement du territoire a pris connaissance de l'offre d'achat et qu'il recommande la vente dudit lot;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du greffier et directeur du Service juridique, M. Pierre-Alain Bouchard.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du greffier et directeur du Service juridique, M. Pierre-Alain Bouchard.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la vente du lot 4 678 409 du cadastre du Québec à monsieur Rodrigue Fraser et madame Louise Jodoin pour la somme de 13 100 \$.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la mairesse, madame Catherine Trickey et le directeur général, monsieur Hervé Rivet ou le greffier et directeur du Service juridique, monsieur Pierre-Alain Bouchard à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**TRAVAUX PUBLICS - LOISIRS & CULTURE**

*(Loisirs et culture)*

**20-10-292    RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES  
AVEC LE «GOLF ET AUBERGE OASIS» POUR LA  
SAISON DE SKI 2020-2021 DU CENTRE DE SKI DE FOND  
«LA RANDONNÉE»**

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'entente de services conclue avec le propriétaire du « Club de Golf & Auberge Oasis », pour la prochaine saison du Centre de ski de fond « *La Randonnée* »;

CONSIDÉRANT le maintien des pistes, tel que l'année 2019-2020 pour un total de sentier de 13 km;

CONSIDÉRANT la proposition reçue, en septembre 2020, laquelle comprend notamment le déneigement du stationnement, l'usage d'un local pour la location d'équipements, l'utilisation d'une pente de glissade, les frais de chauffage et d'électricité ainsi que le téléphone et l'internet, à l'exclusion de l'épandage d'abrasif dans le stationnement et le chemin d'accès pour une somme de 12 647,25 \$, incluant toutes les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la proposition comprend également les frais d'entretien des aires communes et des salles de bains, les produits sanitaires, ainsi que la gestion des employés chargés de l'opération de la billetterie (ouverte du **jeudi au dimanche** entre 10 h et 16 h) et de la location d'équipements, du déneigement des escaliers et de l'abrasif pour une somme de 9 198,00 \$, incluant toutes les taxes applicables;

CONSIDÉRANT des frais associés à la, désinfection au montant de 804,83 \$, incluant toutes les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE tous les revenus engendrés par les opérations du Centre de ski de fond seront remis à la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition est valide pour la période entre le 20 décembre 2020 et le 14 mars 2021 inclusivement (12 semaines d'opération);

CONSIDÉRANT QUE le centre de Ski de fond sera opérationnel les 26, 27, 28, 29, 30 décembre et 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 janvier durant la période des fêtes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Argenteuil est un partenaire financier dans ce projet;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics, Loisirs & culture et directrice générale adjointe.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham renouvelle l'entente de services avec le « *Club de golf et Auberge Oasis* » relativement à la fourniture de services dans le cadre des opérations du Centre de ski de fond « *La Randonnée* » pour la saison 2020-2021, pour un montant total de 22 645,15 \$, incluant toutes les taxes applicables, prélevé à même le poste budgétaire 02-716-00-511.

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le paiement de ces frais soit effectué en deux (2) versements, soit le 11 janvier 2021 ainsi que le 15 février 2021.

Adoptée à l'unanimité

*(camping-marina)*

### **20-10-293 ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION EN CAS D'URGENCE – MARINA MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QU'une mise à jour du plan d'intervention en cas d'urgence à la Marina municipale a été effectuée en septembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire adopter par résolution du conseil municipal ledit plan d'intervention en cas d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance dudit plan;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Caroline Charest-Savard, directrice du Camping & Marina municipale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte le plan d'intervention en cas d'urgence à la Marina municipale.

Adoptée à l'unanimité

### **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

### **20-10-294 ENTENTE INTERMUNICIPALE ÉTABLISSANT LA FOURNITURE DE SERVICE D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE AVEC LE SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE DU CANTON DE WENTWORTH**

CONSIDÉRANT QUE la loi sur la sécurité incendie (RLRQ ch. S3.4), laquelle permet d'établir un système d'entraide entre services d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'article 468 et suivant de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 569 et suivants du code municipal concernant les ententes inter-municipales;

CONSIDÉRANT QUE les besoins en ressources humaines et matérielles pour atteindre la mise en œuvre du Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Argenteuil;

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie de Brownsburg-Chatham est en mesure de prêter assistance en matière de protection contre l'incendie pour l'ensemble du territoire du Canton de Wentworth;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent conclure une entente pour la fourniture d'assistance de services en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du schéma de couverture de risque les services doivent conclure des ententes d'entraide;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du directeur du Service sécurité incendie, monsieur Michel Robert.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la mairesse, madame Catherine Trickey et le directeur général, monsieur Hervé Rivet, à signer pour et au nom de la Ville une entente établissant la fourniture de service d'entraide automatique et mutuelle avec le Service de sécurité incendie du Canton de Wentworth.

Adoptée à l'unanimité

### **URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**20-10-295 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2020-00400 – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1357, ROUTE DES OUTAOUAIS (LOT 5 959 605 DU CADASTRE DU QUÉBEC) – HAUTEUR DE MUR ET HAUTEUR DE LA PORTE DE GARAGE DU GARAGE PRIVÉ DÉTACHÉ**

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2020-00400 présentée par monsieur Claude Giguère pour la propriété située au 1357, route des Outaouais (lot 5 959 605 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser :

- La construction d'un garage privé détaché possédant une hauteur de mur de 3,66 mètres au lieu de 3,5 mètres, tel que prescrit à la réglementation;
- La construction d'un garage privé détaché possédant une porte de garage d'une hauteur de 3,05 mètres au lieu de 2,75 mètres, tel que prescrit à la réglementation.

ATTENDU QUE les documents suivants sont déposés au soutien de cette demande:

- Plan du garage privé détaché projeté ;
- Lettre de motivation.

ATTENDU QUE le lot visé est situé dans la zone villégiature V-423;



## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE la réglementation de zonage présentement en vigueur prescrit que la hauteur des murs d'un garage privé détaché est fixée à 3,5 mètres et que la hauteur maximale de la porte de garage est fixée à 2,75 mètres;

ATTENDU QUE le motif énoncé par le requérant pour cette demande est :

- Le propriétaire veut pouvoir stationner son bateau ainsi que son tracteur.

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM-2020-00400 présentée par monsieur Claude Giguère pour la propriété située au 1357, route des Outaouais (lot 5 959 605 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice et il est résolu :

QUE conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham; accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2020-00400 présentée par monsieur Claude Giguère, visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 relativement à la propriété située au 1357, route des Outaouais (lot 5 959 605 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser :

- La construction d'un garage privé détaché possédant une hauteur de mur de 3,66 mètres au lieu de 3,5 mètres, tel que prescrit à la réglementation;
- La construction d'un garage privé détaché possédant une porte de garage d'une hauteur de 3,05 mètres au lieu de 2,75 mètres, tel que prescrit à la réglementation.

Adoptée à l'unanimité

20-10-296 12.2 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2020-00402 – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 371, ROUTE DU CANTON (LOT 5 160 664 DU CADASTRE DU QUÉBEC) – LARGEUR DE FAÇADE DE LOT**

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2020-00402 présentée par monsieur Karl Charlebois pour la propriété située au 371, route du Canton (lot 5 160 664 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser un lot résidentiel en zone agricole ayant un frontage de 50 mètres au lieu de 150 mètres, tel que prescrit à la réglementation pour une largeur façade minimale d'un lot en bordure de la route 148 et étant à l'extérieur d'un périmètre d'urbanisation;

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE les documents suivants sont déposés au soutien de cette demande:

- Plan projet du lotissement;
- Décision de la CPTAQ.

ATTENDU QUE le lot visé est situé dans la zone agricole A125;

ATTENDU QUE la réglementation de lotissement présentement en vigueur prescrit à l'extérieur d'un périmètre d'urbanisation, que la largeur de façade minimale d'un lot situé en bordure de la route 148 doit être de 150 mètres;

ATTENDU QUE le motif énoncé par le requérant pour cette demande est :

- La présente requête de dérogation vise à permettre la création d'un lot d'une superficie de 5 000 mètres carrés afin de détacher la résidence de la terre agricole et ce, tel que le prévoit la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, à l'article 103.

ATTENDU QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a rendu une décision favorable portant le numéro 402897 en date du 22 mars 2013;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande ne cause aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM-2020-00402 présentée par monsieur Karl Charlebois pour la propriété située au 371, route du Canton (lot 5 160 664 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2020-00402 présentée par monsieur Karl Charlebois, visant des dispositions du Règlement de lotissement numéro 198-2013 relativement à la propriété située au 371 route du Canton (lot 5 160 664 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham dans le but d'autoriser un lot résidentiel en zone agricole ayant un frontage de 50 mètres au lieu de 150 mètres, tel que prescrit à la réglementation pour une largeur façade minimale d'un lot en bordure de la route 148 et étant à l'extérieur d'un périmètre d'urbanisation.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**20-10-297 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO  
DM-2020-00404 – LOT VACANT 4 677 365 DU CADASTRE  
DU QUÉBEC (LOT SITUÉ SUR LA RUE DU LAC  
MARTINEZ – PENTE DE TOIT**

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2020-00404 présentée par monsieur Jean-Charles Couillard pour le lot vacant 4 677 365 du cadastre du Québec, situé sur le chemin du Lac Martinez, à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser la construction d'une habitation unifamiliale sur le lot vacant 4 677 365 avec une pente de toit 1½ / 12 alors que la réglementation stipule que la pente de toit minimale des versants de tout nouveau bâtiment principal résidentiel est fixée à 6/12;

ATTENDU QUE les documents suivants sont déposés au soutien de cette demande:

- Plan de la maison unifamiliale projetée.

ATTENDU QUE le lot visé est situé dans la zone villégiature V-401;

ATTENDU QUE la réglementation de zonage présentement en vigueur prévoit que la pente minimale des versants de tout nouveau bâtiment principal résidentiel est fixée à 6/12. Cette norme exclut les bâtiments principaux résidentiels qui possèdent un toit vert ou végétalisé;

ATTENDU QUE la présente requête de dérogation mineure vise à permettre au propriétaire d'avoir une pente de toit 1½ /12 avant l'entrée en vigueur du règlement qui viendra autoriser ce type de toiture;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM-2020-00404 présentée par monsieur Jean-Charles Couillard pour le lot vacant 4 677 365 du cadastre du Québec, situé sur le chemin du Lac Martinez, à Brownsburg-Chatham.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

***Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2020-00404 présentée par monsieur Jean-Charles Couillard, visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 relativement au lot vacant 4 677 365 du cadastre du Québec, situé sur le chemin du Lac Martinez, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser la construction d'une habitation unifamiliale sur le lot vacant 4 677 365 avec une pente de toit 1½ / 12 alors que la réglementation stipule que la pente de toit minimale des versants de tout nouveau bâtiment principal résidentiel est fixée à 6 /12.

Adoptée à l'unanimité

**20-10-298    DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO  
DM-2020-00416 – 618, ROUTE DES OUTAOUAIS (LOT  
4 423 584 DU CADASTRE DU QUÉBEC – LIGNE  
LATÉRALE DROITE DE TERRAIN**

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2020-00416 présentée par monsieur Raymond Crevier et madame Nadia Thomas pour la propriété située au 618, route des Outaouais (lot 4 423 584 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser la construction d'un garage privé détaché à une distance de 0,3 mètre de la ligne latérale droite au lieu d'être localisé à une distance minimale de 1,5 mètre de la ligne de terrain, tel que prescrit à la réglementation;

ATTENDU QUE les documents suivants sont déposés au soutien de cette demande:

- Plan de construction;
- Lettre de motivation;
- Plan d'implantation.

ATTENDU QUE le lot visé est situé dans la zone villégiature V-427;

ATTENDU QUE la réglementation de zonage en vigueur prescrit qu'un garage privé détaché doit être localisé à une distance minimale de 1,5 mètre de la ligne de terrain;

ATTENDU QUE le motif énoncé par les requérants pour cette demande est :

- La présente requête de dérogation mineure vise à permettre la construction d'un garage privé détaché à une distance de 0,3 mètre considérant que le champ d'épuration est situé près du garage privé détaché projeté et qu'il n'y a pas d'autre endroit sur le terrain pour le mettre.

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande ne cause aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013;

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM-2020-00416 présentée par monsieur Raymond Crevier et madame Nadia Thomas pour la propriété située au 618, route des Outaouais (lot 4 423 584 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2020-00416 présentée par monsieur Raymond Crevier et madame Nadia Thomas, visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 relativement à la propriété située au 618, route des Outaouais (lot 4 423 584 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham dans le but d'autoriser la construction d'un garage privé détaché à une distance de 0,3 mètre de la ligne latérale droite au lieu d'être localisé à une distance minimale de 1,5 mètre de la ligne de terrain, tel que prescrit à la réglementation.

Adoptée à l'unanimité

### **20-10-299 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2020-00435 – LOT VACANT 5 959 609 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉ SUR LA ROUTE DES OUTAOUAIS – PENTE DE TOIT**

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2020-00435 présentée par monsieur Denis Auclair pour le lot vacant 5 959 609 du cadastre du Québec, situé sur la route des Outaouais, à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser la construction d'une habitation unifamiliale sur le lot vacant 5 959 609 avec une pente de toit ½ /12 alors que la réglementation stipule que la pente de toit minimale des versants de tout nouveau bâtiment principal résidentiel est fixée à 6/12;

ATTENDU QUE les documents suivants sont déposés au soutien de cette demande:

- Plan de la maison unifamiliale projetée.

ATTENDU QUE le lot visé est situé dans la zone villégiature V-423;

ATTENDU QUE la réglementation de zonage présentement en vigueur prévoit que la pente minimale des versants de tout nouveau bâtiment principal résidentiel est fixée à 6/12. Cette norme exclut les bâtiments principaux résidentiels qui possèdent un toit vert ou végétalisé;

ATTENDU QUE la présente requête de dérogation mineure vise à permettre au propriétaire d'avoir une pente de toit ½ /12 avant l'entrée en vigueur du règlement qui viendra autoriser ce type de toiture;

## *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande majoritairement d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM-2020-00435 présentée par monsieur Denis Auclair pour le lot vacant 5 959 609 du cadastre du Québec, situé sur la route des Outaouais, à Brownsburg-Chatham.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice et il est résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2020-00435 présentée par monsieur Denis Auclair, visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 relativement au lot vacant 5 959 609 du cadastre du Québec, situé sur la route des Outaouais, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser la construction d'une habitation unifamiliale sur le lot vacant 5 959 609 avec une pente de toit  $\frac{1}{2}$  /12 alors que la réglementation stipule que la pente de toit minimale des versants de tout nouveau bâtiment principal résidentiel est fixée à 6/12.

Adoptée à l'unanimité

### **20-10-300 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2020-00436 – LOT VACANT 4 424 274 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉ SUR LE CHEMIN DE LA CARRIÈRE – PENTE DE TOIT**

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2020-00436 présentée par madame Alexann Ménard pour le lot vacant 4 424 274 du cadastre du Québec, situé sur le chemin de la Carrière, à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser la construction d'une habitation unifamiliale avec une pente de toit nulle alors que la réglementation stipule que la pente de toit minimale des versants de tout nouveau bâtiment principal résidentiel est fixée à 6/12;

ATTENDU QUE les documents suivants sont déposés au soutien de cette demande:

- Plan de la maison unifamiliale projetée;
- Plan d'implantation projeté.

ATTENDU QUE le lot visé est situé dans la zone rurale Ru-321;

ATTENDU QUE la réglementation de zonage présentement en vigueur prévoit que la pente minimale des versants de tout nouveau bâtiment principal résidentiel est fixée à 6/12. Cette norme exclut les bâtiments principaux résidentiels qui possèdent un toit vert ou végétalisé;

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE la présente requête de dérogation mineure vise à permettre au propriétaire d'avoir une pente de toit nulle avant l'entrée en vigueur du règlement qui viendra autoriser ce type de toiture;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM-2020-00436 présentée par madame Alexann Ménard pour le lot vacant 4 424 274 du cadastre du Québec, situé sur le chemin de la Carrière, à Brownsburg-Chatham.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2020-00436 présentée par madame Alexann Ménard, visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 relativement au lot vacant 4 424 274 du cadastre du Québec, situé sur le chemin de la Carrière, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser la construction d'une habitation unifamiliale sur le lot 4 424 274 avec une pente de toit nulle alors que la réglementation stipule que la pente de toit minimale des versants de tout nouveau bâtiment principal résidentiel est fixée à 6/12.

Adoptée à l'unanimité

### **20-10-301 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2020-00445 – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 67, ROUTE DU CANTON (LOT 4 422 741 DU CADASTRE DU QUÉBEC) – LIGNE DE TERRAIN ARRIÈRE**

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2020-00445 présentée par madame Chantal Lévesque pour la propriété située au 67, route du Canton (lot 4 422 741 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment commercial à une distance de 7,54 mètres de la ligne de terrain arrière alors que la réglementation prescrit une marge minimale de 9 mètres de la ligne de terrain arrière;

ATTENDU QUE les documents suivants sont déposés au soutien de cette demande:

- Plan de construction;
- Plan d'implantation projeté;
- Lettre de motivation.

ATTENDU QUE le lot visé est situé dans la zone pôle local PI-524;

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE la réglementation de zonage à la grille des spécifications des usages présentement en vigueur prévoit une marge minimale de 9 mètres par rapport à la ligne de terrain arrière pour l'implantation des bâtiments principaux;

ATTENDU QUE la présente requête de dérogation mineure vise à permettre au propriétaire d'installer un bâtiment préfabriqué de 48,77 mètres de long sans avoir à refaire les plans, ce qui serait très dispendieux. Cet empiètement ne causera pas de nuisances au voisinage, car le terrain à l'arrière est une terre agricole;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM-2020-00445 présentée par madame Chantal Lévesque pour la propriété située au 67, route du Canton (lot 4 422 741 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2020-00445 présentée par madame Chantal Lévesque, visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 relativement à la propriété située au 67, route du Canton (lot 4 422 741 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment commercial à une distance de 7,54 mètres de la ligne de terrain arrière alors que la réglementation prescrit une marge minimale de 9 mètres de la ligne de terrain arrière.

Adoptée à l'unanimité

### **20-10-302 DEMANDE DE PPCMOI NUMÉRO 2020-00451 – LOTS VACANTS 4 423 468 ET 6 150 398, SITUÉS SUR LA ROUTE DES OUTAOUAIS**

ATTENDU QU'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée par monsieur Guillaume Marcoux pour et au nom de la compagnie 2851-04-4792 Québec inc. pour les lots vacants 4 423 468 et 6 150 398 du cadastre du Québec, situés sur la route des Outaouais, à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont analysé les faits et toutes les données suite à la présentation du requérant qui est venu expliquer son projet;

ATTENDU QUE les lots visés sont situés dans la zone villégiature V-425;



## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser :

- Une bande riveraine d'une largeur de 10 mètres alors que la réglementation stipule qu'elle doit avoir une largeur de 15 mètres;
- La construction de résidences unifamiliales ayant une implantation de type jumelés et contigus alors que la grille des usages et des normes pour la zone stipule qu'elles doivent être isolées les unes des autres;
- La construction de résidences unifamiliales possédant une superficie d'implantation au sol de 96 mètres carrés alors que la grille des usages et des normes pour la zone stipule qu'elles doivent posséder une superficie d'implantation au sol de 110 mètres carrés;
- La construction d'un quai d'une superficie supérieure à ce qui est permis;
- La construction d'abris d'auto jumelés et de garages jumelés.

Les documents suivants sont déposés au soutien de cette demande:

- Plan d'implantation projeté ;
- Présentation PowerPoint du requérant.

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent que le mode d'implantation proposé ne respecte pas le cadre du secteur;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif de l'urbanisme considèrent que la location court et moyen terme causera préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif de l'urbanisme recommandent au conseil municipal de refuser la demande de projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2020-00451 présentée par monsieur Guillaume Marcoux pour et au nom de la compagnie 9357-4119 Québec inc.;

ATTENDU QUE cette demande de projet particulier ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des documents soumis par le requérant et que suite à leur analyse celui-ci juge la demande recevable et que le processus légal d'acceptation pourra suivre son cours à une séance subséquente.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham juge recevable la demande de projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2020-00451 présentée par monsieur Guillaume Marcoux pour et au nom de la compagnie 9357-4119 Québec inc, visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 relativement aux lots vacants 4 423 468 et 6 150 398 du cadastre du Québec, situés sur la route des Outaouais, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser :

***Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

- Une bande riveraine d'une largeur de 10 mètres alors que la réglementation stipule qu'elle doit avoir une largeur de 15 mètres;
- La construction de résidences unifamiliales ayant une implantation de type jumelés et contigus alors que la grille des usages et des normes pour la zone stipule qu'elles doivent être isolées les unes des autres;
- La construction de résidences unifamiliales possédant une superficie d'implantation au sol de 96 mètres carrés alors que la grille des usages et des normes pour la zone stipule qu'elles doivent posséder une superficie d'implantation au sol de 110 mètres carrés;
- La construction d'un quai d'une superficie supérieure à ce qui est permis;
- La construction d'abris d'auto jumelés et de garages jumelés.

QUE la démarche d'acceptation prévue par la loi soit entreprise à une séance subséquente.

Monsieur Stephen Rowland demande le vote.

Pour :

Madame Sylvie Décosse  
Monsieur André Junior Florestal;  
Monsieur Gilles Galarneau;  
Monsieur Antoine Laurin; et  
Monsieur Kévin Maurice.

Contre :

Monsieur Stephen Rowland.

Adoptée à la majorité

**20-10-303**

**DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2020-028 RELATIVE À UNE DEMANDE DE PERMIS VISANT LA RECONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 263, ROUTE DU CANTON (LOT 4 422 320 DU CADASTRE DU QUÉBEC), DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 201-2013**

ATTENDU la demande de permis numéro 2020-00366 visant à obtenir l'autorisation de procéder à la reconstruction d'une habitation unifamiliale sur la propriété située 263, route du Canton (lot 4 422 320 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE les travaux visés sont :

- La reconstruction d'une habitation unifamiliale.

ATTENDU QUE le bâtiment résidentiel est situé dans la zone pôle local Pl-512 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Matériaux retenus;
- Photographies actuelles du bâtiment et du secteur avoisinant;

ATTENDU QUE les matériaux et couleurs retenus pour cette demande sont:

- Revêtement de la toiture en bardeaux d'asphalte Marathon couleur double noir;
- Revêtement extérieur de Fibre de bois Fortex de couleur Ébène pour la façade avant;
- Revêtement extérieur de pierre;
- Revêtement extérieur de vinyle pour les façades latérales et arrière de couleur Gris fusil;
- Porte de couleur noire;
- Fenêtres à battant de couleur noire.

ATTENDU QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du Règlement numéro 201-2013 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de permis numéro 2020-00366 visant à obtenir l'autorisation de procéder à la reconstruction d'une habitation unifamiliale sur la propriété située 263, route du Canton (lot 4 422 320 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice et il est résolu :

QU'en tenant compte des attendus énumérés précédemment, le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande du requérant et en conséquence, autorise le Service du développement et de l'aménagement du territoire à émettre un permis de reconstruction pour une habitation unifamiliale pour la propriété située au 263, route du Canton, sur le lot 4 422 320 du cadastre du Québec (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

QUE cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013.

QUE toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**20-10-304 DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2020-029 RELATIVE À UNE DEMANDE DE PERMIS VISANT LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE PRIVÉ DÉTACHÉ – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1357, ROUTE DES OUTAOUAIS (LOT 5 959 605 DU CADASTRE DU QUÉBEC), DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 201-2013**

ATTENDU la demande de certificat d'autorisation numéro 2020-00385 visant à obtenir l'autorisation de procéder à la construction d'un garage privé détaché sur la propriété située au 1357, route des Outaouais (lot 5 959 605 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE les travaux visés sont :

- Construction d'un garage privé détaché.

ATTENDU QUE le bâtiment commercial est situé dans la zone villégiature V-427 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Matériau retenu;
- Photographies actuelles du bâtiment et du secteur avoisinant.

ATTENDU QUE les matériaux et couleurs retenus pour cette demande sont:

- Revêtement de toiture en bardeaux d'asphalte Mystique de couleur noir 2 tons;
- Revêtement extérieur en CanExel de couleur Falaise.

ATTENDU QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du Règlement numéro 201-2013 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de certificat d'autorisation numéro 2020-00385 visant à obtenir l'autorisation de procéder à la construction d'un garage privé détaché sur la propriété située au 1357, route des Outaouais (lot 5 959 605 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QU'en tenant compte des attendus énumérés précédemment, le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande du requérant et en conséquence, autorise le Service du développement et de l'aménagement du territoire à émettre un certificat d'autorisation visant la construction d'un garage privé détaché pour la propriété située au 1357, route des Outaouais, sur le lot 5 959 605 du cadastre du Québec (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

QUE cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013.

QUE toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

**20-10-305 DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2020-030 RELATIVE À UNE DEMANDE DE PERMIS VISANT LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE PRIVÉ DÉTACHÉ – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 618, ROUTE DES OUTAOUAIS ( LOT 4 423 584 DU CADASTRE DU QUÉBEC), DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 201-2013**

ATTENDU la demande de certificat d'autorisation numéro 2020-00415 visant à obtenir l'autorisation de procéder à la construction d'un garage privé détaché pour la propriété située 618, route des Outaouais (lot 4 423 584 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE les travaux visés sont :

- Construction d'un garage privé détaché.

ATTENDU QUE le bâtiment résidentiel est situé dans la zone villégiature V-427 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Matériaux retenus;
- Photographies actuelles du bâtiment et du secteur avoisinant.

ATTENDU QUE les matériaux et couleurs retenus pour cette demande sont:

- Revêtement extérieur en bois de couleur naturelle (dans un an teinture incolore);
- Revêtement de toiture en tôle Vicwest ultraviv de couleur noir;

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

- Porte de garage et fenêtres à manivelles sans carrelage) de couleur noir.

ATTENDU QUE les membres, après l'analyse de la demande recommandent que tous les travaux proposés soient acceptés. Cependant, ils formulent la recommandation suivante :

- Que le revêtement extérieur en bois soit teint de couleur pâle afin que celui-ci s'harmonise avec le bâtiment principal.

ATTENDU QUE la proposition rencontre en partie les objectifs et les critères du règlement numéro 201-2013 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de certificat d'autorisation numéro 2020-00415 visant à obtenir l'autorisation de procéder à la construction d'un garage privé détaché pour la propriété située 618, route des Outaouais (lot 4 423 584 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice et il est résolu :

QU'en tenant compte des attendus énumérés précédemment, le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande des requérants et en conséquence, autorise le Service du développement et de l'aménagement du territoire à émettre un certificat d'autorisation visant la construction d'un garage privé détaché pour la propriété située au 618, route des Outaouais, sur le lot 4 423 584 du cadastre du Québec.

QUE la demande de PIIA est assortie de la recommandation suivante :

- Que le revêtement extérieur en bois soit teint de couleur pâle afin que celui-ci s'harmonise avec le bâtiment principal.

QUE cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

**20-10-306 DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2020-031 RELATIVE À UNE DEMANDE DE PERMIS VISANT LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE – LOT VACANT 5 959 609 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉ SUR LA ROUTE DES OUTAOUAIS, DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 201-2013**

ATTENDU QUE la demande vise la construction d'une habitation familiale future sur le lot vacant 5 959 609 du cadastre du Québec, situé sur la route des Outaouais, à Brownsburg-Chatham;

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE les travaux visés sont :

- La construction d'une habitation unifamiliale.

ATTENDU QUE le bâtiment résidentiel est situé dans la zone villégiature V-423 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Matériaux retenus;
- Photographies actuelles du bâtiment et du secteur avoisinant.

ATTENDU QUE les matériaux et couleurs retenus pour cette demande sont:

- Revêtement de toiture en membrane élastomère;
- Revêtement extérieur déclin en acier :
  - Compagnie Métalunic, couleur désert;
  - Acrylique pâle : compagnie Adex de couleur W-203-3E;
  - Acrylique foncé (sera entre les fascias d'aluminium du toit et les murs d'acrylique pâle) : compagnie Adex de couleur W-210-8E.
- Soffites et fascias et aluminium de fenêtres de couleur noir;
- Les fenêtres en aluminium de couleur noire.

ATTENDU QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du Règlement numéro 201-2013 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande visant la construction d'une habitation familiale future sur le lot vacant 5 959 609 du cadastre du Québec, situé sur la route des Outaouais, à Brownsburg-Chatham.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Laurin et il est résolu :

QU'en tenant compte des attendus énumérés précédemment, le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande du requérant et en conséquence, autorise le Service du développement et de l'aménagement du territoire à émettre un certificat d'autorisation visant la construction d'une habitation unifamiliale sur le lot vacant 5 959 609 du cadastre du Québec, situé sur la route des Outaouais (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

QUE cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013.

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

**20-10-307 DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2020-037 RELATIVE À UNE DEMANDE DE PERMIS VISANT LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE PRIVÉ DÉTACHÉ – LOT VACANT 5 959 609 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉ SUR LA ROUTE DES OUTAOUAIS, DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 201-2013**

ATTENDU QUE la demande vise la construction d'un garage privé détaché sur le lot vacant 5 959 609 du cadastre du Québec, situé sur la route des Outaouais, à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE les travaux visés sont :

- La construction d'un garage détaché privé.

ATTENDU QUE le bâtiment résidentiel est situé dans la zone villégiature V-423 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Matériaux retenus;
- Photographies actuelles du bâtiment et du secteur avoisinant.

ATTENDU QUE les matériaux et couleurs retenus pour cette demande sont:

- Revêtement de toiture en membrane élastomère.
- Revêtement extérieur déclin en acier :
  - Compagnie Métalunic, couleur désert;
  - Acrylique pâle : compagnie Adex de couleur W-203-3E;
  - Acrylique foncé (sera entre les fascias d'aluminium du toit et les murs d'acrylique pâle) : compagnie Adex de couleur W-210-8E.
- Les fenêtres en aluminium de couleur noire.

ATTENDU QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du Règlement numéro 201-2013 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande visant la construction d'un garage privé détaché sur le lot vacant 5 959 609 du cadastre du Québec, situé sur la route des Outaouais, à Brownsburg-Chatham.



## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Laurin et il est résolu :

QU'en tenant compte des attendus énumérés précédemment, le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande du requérant et en conséquence, autorise le Service du développement et de l'aménagement du territoire à émettre un certificat d'autorisation visant la construction d'un garage privé détaché sur le lot vacant 5 959 609 du cadastre du Québec, situé sur la route des Outaouais (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

QUE cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013.

QUE toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

**20-10-308** **DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2020-032 RELATIVE À UNE DEMANDE DE PERMIS VISANT LA CONSTRUCTION D'UN CABANON – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 460, ROUTE DU CANTON (LOT 5 789 557 DU CADASTRE DU QUÉBEC), DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 201-2013**

ATTENDU la demande de certificat d'autorisation numéro 2020-00412 visant à obtenir l'autorisation de procéder à la construction d'une remise pour la propriété située 460, route du Canton (lot 5 789 557 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE les travaux visés sont :

- Construction d'une remise.

ATTENDU QUE le bâtiment résidentiel est situé dans la zone agricole A-118 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Matériaux retenus;
- Photographies actuelles du bâtiment et du secteur avoisinant.

ATTENDU QUE les matériaux et couleurs retenus pour cette demande sont:

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

- Revêtement extérieur en fibre de bois de la compagnie Ridgewood de couleur acadia;
- Revêtement de toiture en bardeaux d'asphalte BP, modèle Mystique de couleur cèdre rustique.

ATTENDU QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du Règlement numéro 201-2013 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de certificat d'autorisation numéro 2020-00412 visant à obtenir l'autorisation de procéder à la construction d'une remise pour la propriété située 460, route du Canton (lot 5 789 557 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QU'en tenant compte des attendus énumérés précédemment, le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande du requérant et en conséquence, autorise le Service du développement et de l'aménagement du territoire à émettre un permis visant la construction d'une remise, située au 460, route du Canton, sur le lot 5 789 557 cadastre du Québec (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

QUE cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

**20-10-309 DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2020-033 RELATIVE À UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION VISANT LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL EXISTANT (REPLACEMENT DU REVÊTEMENT DE LA TOITURE) – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 417, RUE DES ÉRABLES (LOT 4 235 901 DU CADASTRE DU QUÉBEC), DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 201-2013**

ATTENDU la demande de certificat d'autorisation numéro 2020-00439 visant la rénovation du bâtiment résidentiel (remplacement du revêtement de la toiture du bâtiment principal) situé au 417, rue des Érables (lot 4 235 901 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE les travaux visés sont :

- Remplacement du revêtement de toiture.

ATTENDU QUE le bâtiment résidentiel est situé dans la zone résidentielle R-622 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

## *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Photographies actuelles du bâtiment et du secteur avoisinant;
- Matériau et couleur retenus.

ATTENDU QUE le matériau et couleur retenus pour cette demande sont:

- Revêtement de toiture en bardeaux d'asphalte Timberline de couleur Shakwood.

ATTENDU QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du Règlement numéro 201-2013 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de certificat d'autorisation numéro 2020-00439 visant la rénovation du bâtiment résidentiel (remplacement du revêtement de la toiture du bâtiment principal) situé au 417, rue des Érables (lot 4 235 901 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sylvie Décosse et il est résolu :

QU'en tenant compte des attendus énumérés précédemment, le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande du requérant et en conséquence, autorise le Service du développement et de l'aménagement du territoire à émettre un certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment résidentiel (remplacement du revêtement de la toiture du bâtiment principal) situé au 417, rue des Érables, sur le lot 4 235 901 du cadastre du Québec (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

QUE cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013.

QUE toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

**20-10-310 DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2020-034 RELATIVE À UNE DEMANDE DE PERMIS VISANT LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE PRIVÉ DÉTACHÉ – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 197, ROUTE DU CANTON (LOT 4 422 505 DU CADASTRE DU QUÉBEC), DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 201-2013**

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU la demande de certificat d'autorisation numéro 2020-00443 visant à obtenir l'autorisation de procéder à la construction d'un garage privé détaché, pour la propriété située au 197, route du Canton (lot 4 422 505 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE les travaux visés sont :

- Construction d'un garage privé détaché.

ATTENDU QUE le bâtiment résidentiel est situé dans la zone agricole A-131 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Photographies actuelles du bâtiment et du secteur avoisinant;
- Matériaux et couleurs retenus.

ATTENDU QUE les matériaux et couleurs retenus pour cette demande sont:

- Revêtement extérieur de vinyle de couleur blanc;
- Revêtement de toiture en bardeaux d'asphalte de couleur noir;
- Portes et fenêtres de couleur blanc.

ATTENDU QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du Règlement numéro 201-2013 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de certificat d'autorisation numéro 2020-00443 visant à obtenir l'autorisation de procéder à la construction d'un garage privé détaché, pour la propriété située au 197, route du Canton (lot 4 422 505 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Laurin et il est résolu :

QU'en tenant compte des attendus énumérés précédemment, le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande du requérant et en conséquence, autorise le Service du développement et de l'aménagement du territoire à émettre un certificat d'autorisation visant la construction d'un garage privé détaché, pour la propriété située au 197, route du Canton, sur le lot 4 422 505 du cadastre du Québec (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

QUE cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013.

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

**20-10-311 DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2020-035 RELATIVE À UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION VISANT L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT COMMERCIAL – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 67, ROUTE DU CANTON (LOT 4 422 741 DU CADASTRE DU QUÉBEC), DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 201-2013**

ATTENDU la demande de certificat d'autorisation numéro 2020-00442 visant l'agrandissement du bâtiment commercial existant, pour la propriété située au 67, route du Canton (lot 4 422 741 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE les travaux visés sont :

- Agrandissement du bâtiment commercial existant.

ATTENDU QUE le bâtiment commercial est situé dans la zone pôle local Pl-524 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Photographies actuelles du bâtiment et du secteur avoisinant;
- Matériaux et couleurs retenus.

ATTENDU QUE les matériaux et couleurs retenus pour cette demande sont:

- Revêtement extérieur de façade en acrylique de couleur beige et orange comme sur le bâtiment existant;
- Revêtement pour les autres façades en tôle prépeinte ondulée de couleur beige.

ATTENDU QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du Règlement numéro 201-2013 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande majoritairement d'accepter la demande de certificat d'autorisation numéro 2020-00442 visant l'agrandissement du bâtiment commercial existant, pour la propriété située au 67, route du Canton (lot 4 422 741 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice et il est résolu :

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QU'en tenant compte des attendus énumérés précédemment, le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de la requérante et en conséquence, autorise le Service du développement et de l'aménagement du territoire à émettre un certificat d'autorisation visant l'agrandissement du bâtiment commercial existant situé au 67, route du Canton, sur le lot 4 422 741 du cadastre du Québec (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

QUE cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013.

QUE toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

**20-10-312 DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2020-036 RELATIVE À UNE DEMANDE DE PERMIS VISANT LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE – 1257, ROUTE DES OUTAOUAIS (LOT 4 422 625 DU CADASTRE DU QUÉBEC), DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 201-2013**

ATTENDU la demande de certificat d'autorisation visant la construction d'une habitation unifamiliale, pour la propriété située au 1257, route des Outaouais (lots 4 422 625 et 4 424 041 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE les travaux visés sont :

- Construction d'une habitation unifamiliale.

ATTENDU QUE le bâtiment résidentiel est situé dans la zone villégiature V-423 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Plan de construction;
- Matériaux retenus;
- Photographies actuelles du bâtiment et du secteur avoisinant.

ATTENDU QUE les matériaux et couleurs retenus pour cette demande sont:

- Revêtement extérieur CanExel de couleur Noyer;
- Revêtement extérieur de pierre naturelle de la compagnie Carrière Ducharme;
- Revêtement de toiture en bardeaux d'asphalte Bp, modèle Mystique de couleur cèdre ;
- Fenêtres, soffites et portes de couleur Brun commercial.

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du Règlement numéro 201-2013 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de certificat d'autorisation visant la construction d'une habitation unifamiliale, pour la propriété située au 1257, route des Outaouais (lots 4 422 625 et 4 424 041 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QU'en tenant compte des attendus énumérés précédemment, le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande du requérant et en conséquence, autorise le Service du développement et de l'aménagement du territoire à émettre un permis visant la construction d'une habitation unifamiliale, pour la propriété située au 1257, route des Outaouais, sur les lots 4 422 625 et 4 424 041 du cadastre du Québec. (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

QUE cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013.

QUE toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

**20-10-313    CESSION AUX FINS DE PARCS, TERRAIN DE JEUX ET ESPACES NATURELS - DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2020-00006 - CRÉATION DES LOTS 6 385 121 ET 6 385 122 DU CADASTRE DU QUÉBEC – MONSIEUR KARL CHARLEBOIS ET MADAME MÉLANIE ROCHON**

ATTENDU QUE monsieur Karl Charlebois et madame Mélanie Rochon ont déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 6 385 121 et 6 385 122 à partir du lot rénové 5 160 664 du cadastre du Québec. Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 200058MB1, minute 19640, en date du 14 juillet 2020, lequel plan est joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de deux (2) lots distincts. Le lot 6 385 121 représente le nouveau lot où la résidence est localisée et le lot 6 385 122 est le lot de la terre agricole;

ATTENDU QUE le nouveau lot résidentiel 6 385 121 est situé au 371, route du Canton et le nouveau 6 385 122 étant la terre agricole est situé sur la route du Canton;

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastre est rendu possible en vertu des articles 101 et 103 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) qui permettent qu'une personne peut, sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), aliéner, lotir et utiliser à une fin autre que l'agriculture un lot situé dans une région agricole désignée lorsque les dispositions de la présente loi visant à exiger une autorisation de la Commission ont été rendues applicables sur ce lot (Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, article 101);

ATTENDU QUE la résidence a été implantée sur le lot agricole en 2013 avec une décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) avec un avis de conformité daté du 22 mars 2013, ce qui lui confère le privilège de pouvoir être détachée de la terre agricole par un lot distinct de celui de la terre agricole et de bénéficier d'un lot ayant une superficie qui peut être portée à un demi-hectare (Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, article 103);

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs, de terrains de jeux et en espaces naturels, de verser une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de monsieur Jean-François Brunet, urbaniste et directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10 % en argent représente un montant de 273,96 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section « Renseignements comptables » du permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

Adoptée à l'unanimité

**20-10-314 CESSION AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS – DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2020-00472 – LOT 4 424 274 DU CADASTRE DU QUÉBEC EN TERRITOIRE RÉNOVÉ – MADAME ALEXANN MÉNARD**



## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE madame Alexann Ménard a déposé une demande de permis de construction numéro 2020-00472 visant une propriété sur le chemin de la Carrière et destinée à la construction d'une résidence unifamiliale;

ATTENDU QUE le terrain d'accueil de la nouvelle construction était formé d'une partie du lot 841-1 du cadastre du canton de Chatham et que, suite à la rénovation cadastrale, il en résulte que le lot est maintenant immatriculé 4 424 274 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE, selon les termes du paragraphe 1 de l'article 2.6.1 du Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, une des conditions préalables à l'émission d'un permis de construction est le paiement de la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels lorsque le terrain, pour lequel un permis de construction est émis, n'était pas un lot distinct avant la rénovation cadastrale;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels, ou de verser une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de monsieur Jean-François Brunet, urbaniste et directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la contrepartie en argent pour la superficie assujettie à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels du lot 4 424 274 du cadastre du Québec. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10 % en argent représente un montant de 1 990 \$.

Adoptée à l'unanimité

### **20-10-315    AUTORISATION DE MANDAT POUR LES MESURES DE DÉBIT AFIN DE CONFIRMER LA CAPACITÉ DU RÉSEAU D'ÉGOUT DANS LE SECTEUR DE BROWNSBURG – ENVIROSERVICES INC.**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaliser une campagne de mesure de débit afin d'identifier les eaux d'infiltration et de captage (étude EPIC);

CONSIÉRANT QUE les mesures confirmeront la capacité du réseau d'égout dans le secteur de « Brownsburg »;

***Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de monsieur Jean-François Brunet, directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE le conseil municipal accepte l'offre soumise par la firme « EnviroServices inc. » en date du 24 septembre 2020 au montant de vingt-quatre mille sept cent quarante-huit et trente-six 24 748,36 \$, incluant toutes les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité

***PÉRIODE DE QUESTIONS***

***De 19h59 à 20h16 des questions sont posées et les élus et les directeurs répondent.***

**20-10-316 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

À 20h17 il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Laurin et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

\_\_\_\_\_  
Catherine Trickey,  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Pierre-Alain Bouchard,  
Greffier et directeur du  
Service juridique